

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 33/04-2026

-oOo-

## SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 07 AVRIL 2026

DATE D'AFFICHAGE : 07 AVRIL 2026

-oOo-

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES TRANSPORTS  
SCOLAIRES DES COLLÉGIENS ESBLYGEOIS**

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE PRÉSENTS : 27**

**NOMBRE DE VOTANTS : 28**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET (départ à 21h02), Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MËLÉO, M. Francesco PITARI, M. Sébastien GUILLARD, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, Mme DURAN Aurélie, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure, Mme Pandora CHARANSOL, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

**À DONNÉ POUVOIR** :

- M. Nicolas QUELET à M. Ghislain DELVAUX.

**ABSENT** : M. Bruno LEBLANC.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, dans le cadre du transport scolaire, la commune d'Esbyly subventionne à hauteur de 30% la carte imagine'R.

Cette subvention est octroyée aux familles des collégiens Esblygeois scolarisés au collège « Louis Braille » d'Esbyly.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°64/10-2013 du 10 octobre 2013 portant sur la participation financière de la commune aux frais des transports scolaires ;

**VU** la délibération n°25/04-2024 du 3 avril 2024 qui réaffirme la volonté de participer financièrement aux frais des transports scolaires des collégiens Esblygeois ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du transport scolaire, Île-de-France mobilités décide du tarif régional de la carte imagine'R ;

**CONSIDÉRANT** que le département de Seine-et-Marne octroie chaque année une subvention au bénéfice des familles qui souscrivent le titre de transport auprès de l'agence imagine'R ;

Entendu ces propos,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;**

- **FIXE** la prise en charge à hauteur de 30% du montant de la carte imagine'R, après déduction du financement du Département de Seine-et-Marne.
- **ALLOUE** cette participation aux collégiens Esblygeois qui fréquentent le collège « Louis Braille » situé au 27 rue Louis Braille à Esbyly.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document afin de permettre la mise en application de ces demandes de participation jusqu'à abrogation ou modification de la présente décision.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **22 AVR 2026**

de sa publication ou affichage le : **22 AVR 2026**